



Contestation et desaveu de paternité

Par **titi72**, le **09/02/2010 à 17:48**

Bonjour, j'ai un souci mon ex mari, m'attaque au tribunal du Mans pour faire une contestation et desaveu de paternité. Alors qu'il a reconnu mes enfants à la mairie. Mais mes enfants ont 8 ans et 7 ans, ils sont choqués psychologiquement déjà qu'il les avait abandonnés après notre divorce. Il avait été condamné à venir chercher les enfants tous les quinze jours, ce qu'il n'a jamais fait. Il devait les prendre un samedi sur deux de 14h à 19h, ce qu'il n'a jamais fait. Cela a duré 5 ans et maintenant, il veut faire une contestation de paternité avec desaveu. A-t-il le droit? Il les avait abandonnés, il a resté silencieux pendant toute l'année et maintenant sa. Mais mes enfants ont déjà été choqués, mes enfants ne parlent plus à cause de l'abandon du papa, ils ont été suivis psychologiquement et là il nous réattaque en justice, a-t-il le droit? IL NE PAYE PAS DE PENSION ALIMENTAIRE ET IL SE PERMET DE NOUS ATTACKER QUE PUIS-JE FAIRE CAR LES ENFANTS NE VEULENT PAS AVOIR DE PRISE DE SANG, IL SONT PEUR ET IL SONT CHOQUÉS PSYCHOLOGIQUEMENT. QUE DOIT JE FAIRE ! aider moi svp merci.

Par **Marion2**, le **09/02/2010 à 18:05**

Bonjour, Vous devrez vous plier à la décision du tribunal et effectuer les examens nécessaires pour la recherche en paternité. Si ce sont bien les enfants de votre ex-mari, il ne pourra pas faire de désaveu. Entourez bien vos enfants, surtout restez calme et ne paniquez pas. Vous leur expliquez tout simplement ce qu'il y aura à faire, sans critiquer leur père. S'ils vous sentent bien et décontractés, ils seront rassurés. Cordialement.